



COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU CFA DES TRAVAUX PUBLICS ?

MEMBRE DU RÉSEAU
EXCELLENCES TP

POUR SOUTENIR LE CFA DES TRAVAUX PUBLICS FRANCHE-COMTE, SUIVEZ LES ETAPES :

1 – CHOISIR VOTRE ORGANISME COLLECTEUR DE TAXE D'APPRENTISSAGE (OCTA)

Pour cette collecte 2017, trois types d'organismes sont habilités à collecter la taxe d'apprentissage :

- L'OCTA de la branche professionnelle : Constructys pour les entreprises de Travaux Publics et du bâtiment ;
- La CCIR (Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale)
- Et à titre transitoire, pour les collectes 2016 et 2017, Agefos-PME et Opcalia.

Constructys a délégué la collecte au réseau Congés Intempéries BTP, c'est-à-dire au réseau des Caisses Congés Intempéries du Bâtiment et des Travaux Publics (CIBTP), pendant une durée de trois ans (2016, 2017, 2018). La CNETP pour les entreprises des TP.

NOUS VOUS INVITONS A PRIVILEGIER LE RESEAU DE LA PROFESSION : CONSTRUCTYS via CIBTP/CNETP !

2 – CHOISIR VOTRE MODE DE VERSEMENT DE LA TAXE :

POUR VERSER VOTRE TAXE 2 SOLUTIONS

Déclaration papier **LE BORDEREAU**

Vous ou votre expert-comptable

> **Complétez** le bordereau de versement joint à ce courrier

> **Envoyez** votre bordereau à votre caisse Congés Intempéries BTP (à l'adresse indiquée sur votre bordereau)

Déclaration en ligne

www.cibtp.fr/TA2017

Vous ou votre expert-comptable

Vous vous connectez au logiciel web taxe avec votre n° de siret pour :

> **Calculer** le montant de votre taxe d'apprentissage

> **Editer** votre bordereau : montant, souhait, d'affectation parmi la liste des OF habilités

> **Imprimer** votre déclaration

> **Renvoyer** la déclaration à votre caisse congés Intempéries des BTP

3 – CHOISIR VOTRE MODE DE VERSEMENT DE LA TAXE

Utilisez le bordereau de versement de votre organisme collecteur et utilisez les étiquettes ci-dessous et collez-les dans la partie «affectation/versements aux établissements», ou à défaut, reporter les informations.

POUR VOUS FACILITER LE VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

Les informations à reporter sur votre bordereau de collecte

CFA des Travaux Publics
Ecopôle - 4, rue Camille Flammarion - 25000 Besançon
Formation initiale sous statut apprentissage
Habilitation au titre du quota et fonds libres
Catégorie A - formations de niveaux V, IV, et III

CODE UAI : 025 1897B

Intitulés des diplômes :

- CAP Maintenance des matériels option Travaux Publics
- CAP Constructeur en canalisations des Travaux Publics
- CAP Constructeur de routes
- CAP Conduite d'engins Travaux Publics
- BAC Pro Travaux Publics
- BTS Travaux Publics

RAPPEL POUR LES MONTANTS DE VERSEMENT

Pour le versement de la Taxe d'Apprentissage 2016, les dispositions du code du travail imposent un concours financier au moins égal au coût par apprenti soit **8058€** pour un apprenti en CAP Conduite d'Engins des Travaux Publics, **5238€** pour un apprenti en CAP Maintenance des matériels option Travaux Publics, **4052€** pour un apprenti en CAP Constructeur en canalisations des Travaux Publics, **11 162€** pour un apprenti en CAP Constructeur de routes, **5516€** pour un apprenti en BAC PRO Travaux Publics et **7827€** pour un apprenti en BTS Travaux Publics.



Pour plus d'informations sur les modalités de versement de votre taxe d'apprentissage, vous pouvez contacter :

Wilfried QUICHANTE : 03 81 41 16 18 / 06 77 64 77 02
fcomte@fnfp.fr

